L’argumentaire immigrationniste : « Les Français ont besoin d’immigrés pour financer leurs retraites »

14/11/2009 à 18h01
Tribune libre de *Paysan Savoyard*

Selon les immigrationnistes, la France aurait besoin de l’immigration afin de financer son système de retraites. Nous voulons ici montrer que cette thèse est sans valeur.

Les difficultés du système de retraites

Il se trouve qu’en effet le système de retraites français va être confronté à d’importantes difficultés résultant de deux phénomènes :

Le premier est l’allongement de la durée de vie. La durée de vie moyenne s’accroît en effet depuis soixante ans de façon continue et rapide (d’environ un trimestre chaque année) : un homme vit en moyenne aujourd’hui 78 ans contre 63 ans en 1950, une femme 84 ans au lieu de 69. Dans ces conditions, la durée pendant laquelle la sécurité sociale doit verser des pensions aux bénéficiaires ne cesse d’augmenter (sachant que la date à laquelle les personnes prennent leur retraite est jusqu’ici restée à peu près la même, aux alentours de 60 ans) : les dépenses de la branche retraite de la sécurité sociale ne cessent donc de s’accroître.

Le second phénomène est lié à l’évolution démographique depuis le milieu du 20e siècle. Le phénomène de « baby boom »

(naissances nombreuses) qu'a connu la France à compter de 1946 s'est en effet interrompu en 1974. Il s'ensuit qu'à partir de 2005, les premières classes d'âge nombreuses issues du baby boom (celles nées en 1946) ont commencé à partir en retraite (1946 + 60 ans), en étant remplacées sur le marché du travail par des classes d'âge moins nombreuses puisque nées après 1974. La sécurité sociale est donc confrontée à la fois à une augmentation de ses dépenses et à une baisse de ses ressources puisqu'elle doit verser des pensions à un nombre de retraités en augmentation tandis que le nombre des personnes d'âge actif susceptibles de cotiser baisse.

Ce double phénomène se traduit par une dégradation du ratio actif-retraité. Alors que le ratio était de 3 en 1950 (c'est-à-dire qu'il y avait 3 actifs pour chaque inactif de plus de 60 ans), il n'est plus en 2009 que de 2,1 (l'INSEE prévoit que, toutes choses égales par ailleurs, il ne sera plus que de 1,4 en 1950).

Cette situation débouche nécessairement sur le déficit du système de retraites. C'est ainsi que la branche retraites du régime général est en déficit depuis 2005, déficit qui ne cesse de croître (pour 2009, il devrait atteindre 8 milliards).

Les pouvoirs publics s'interrogent depuis déjà plusieurs décennies sur les solutions qu'il conviendrait d'apporter pour traiter la difficulté : hausse des cotisations ; baisse des pensions ; report de l'âge de la retraite ; introduction d'un système de capitalisation.

Le leurre du financement des retraites par l'immigration

Les immigrationnistes, eux, affirment qu'en augmentant l'immigration de travail, on améliorerait la situation du système de retraites : les immigrés arrivant sur le marché du travail viendraient augmenter le nombre des cotisants, accroissant ainsi les ressources de la sécurité sociale et

améliorant le ratio actif-retraité.

Cet argument nous paraît fallacieux pour les quatre raisons suivantes :

Il se trouve tout d'abord qu'une partie importante de l'immigration de travail est une immigration irrégulière (NB : l'immigration de travail régulière a été pratiquement interrompue en 1974 ; certes une partie importante de l'immigration familiale se transforme ensuite en immigration de travail régulière. Il n'en reste pas moins qu'une partie des immigrés occupant un emploi en France, partie difficile à quantifier mais probablement significative, sont en situation irrégulière ; voir tribune libre du 17/10/09). Ces clandestins ne sont pas déclarés pour la plupart (il y a, curieusement, des exceptions) et ils ne paient donc pas de cotisations sociales : l'effet pour les recettes de la branche retraites est donc nul (en revanche ces clandestins coûtent aux finances publiques puisqu'ils bénéficient de la couverture maladie réservée aux clandestins, l'aide médicale d'Etat, AME, qui est financée par le budget de l'Etat).

S'agissant des clandestins, il faut prendre en compte un autre aspect. Les clandestins ne cotisent pas au régime de retraite. Au moment où ils atteindront l'âge de la retraite, ils ne toucheront donc aucune pension puisqu'ils n'ont pas cotisé (Une partie des clandestins, toutefois, sont régularisés chaque année et se mettent alors à cotiser. Cependant leur pension de retraite sera faible parce qu'ils auront cotisé pendant une période courte). Peut-on imaginer que ces gens accepteront de ne pas toucher de pensions de retraite ou alors seulement des pensions infimes ? Il est bien évident que non. Soutenus par les associations, ils exigeront des pensions décentes, alors qu'ils n'auront pas cotisé, et les obtiendront, au détriment des finances publiques.

Lorsqu'il s'agit d'immigrés réguliers, qui eux cotisent, l'effet positif sur les finances de la branche retraites

existe bel et bien. Malheureusement cet effet disparaît lorsque ces immigrés se retrouvent au chômage. Ils cessent alors de cotiser (et coûtent à l'UNEDIC, ou à l'Etat s'ils bénéficient du RMI ou de l'Allocation spécifique de solidarité ASS). Or il semble, selon les données officielles, que les immigrés (victimes sans aucun doute de discrimination et de racisme), se trouvent plus souvent au chômage que les Français : l'effet positif du travail immigré sur le régime de retraites en est donc diminué d'autant.

Dernier point, le plus important. Lorsque les immigrés sont en situation régulière, qu'ils travaillent et qu'ils ne sont pas au chômage, et donc qu'ils cotisent, l'effet sur les finances du régime de retraites est positif, nous venons de le voir. Encore faut-il souligner que cet impact positif n'est que temporaire. En effet lorsque ces immigrés vont se trouver eux-mêmes en retraite, l'effet positif s'arrêtera puisqu'ils cesseront de cotiser et percevront des pensions. Pour que l'immigration de travail puisse exercer durablement un effet salvateur sur la sécurité sociale, il faudrait que les immigrés qui partent en retraite soient remplacés par de nouveaux immigrés, dans un flux d'immigration sans fin (C'est là d'ailleurs, bien sûr, l'un des objectifs des immigrationnistes).

Résumons. L'immigration pour renflouer la sécurité sociale est donc un leurre. Elle est sans effet sur les finances du régime de retraite quand elle est clandestine. Quand l'immigration est régulière, il y a effectivement un effet positif (du moins tant que l'immigré ne se retrouve pas au chômage). Mais cet effet n'est que temporaire (sauf si l'immigration de travail est alimentée en permanence par de nouvelles arrivées).

La solution ? Augmenter le nombre des cotisants

Signalons qu'il existe une autre solution pour améliorer les finances de la branche retraites, sans recours à l'immigration

et sans recours aux solutions de régression sociale que sont l'augmentation des cotisations, la réduction des pensions ou le report de l'âge de la retraite. Quelle est cette solution miracle, dont on s'étonne qu'elle apparaisse si peu dans le débat public ? Elle est simple : augmenter le nombre des cotisants, en mettant au travail tous ceux qui ne travaillent pas ou n'occupent pas de véritable emploi (chômeurs de longue durée, préretraités, emploi-jeunes, étudiants bidons, RMI, RSA …).

Là se situe d'ailleurs l'un des points de faiblesse majeurs de la société française contemporaine : depuis près de quarante ans, les personnes qui ne travaillent pas ou n'occupent pas de véritable emploi représentent environ un quart de la population d'âge actif. Certaines de ces personnes subissent une situation qui leur a été imposée (en particulier les chômeurs des régions désindustrialisées, victimes des délocalisations). D'autres se sont installées dans l'assistanat (par exemple les personnes sans qualification qui refusent d'occuper les nombreux emplois manuels et d'exécution pourtant disponibles). Indiquons sur ce point qu'afin d'augmenter le nombre d'emplois disponibles, il serait tout à fait souhaitable de remettre en cause les délocalisations (en mettant en place un protectionnisme européen et un contrôle des changes aux frontières de l'Europe).

Une telle politique de remise en cause de l'assistanat et de réimplantation des emplois délocalisés permettrait d'augmenter le nombre des cotisants d'un quart et suffirait à régler une bonne partie des difficultés de financement de la protection sociale, notamment celles de la branche retraites.

Concluons : Il est indéniable que le problème des retraites existe. Mais une société pérenne se doit de régler ses difficultés en comptant sur ses propres forces. Les immigrationnistes proposent une fausse solution, qui ne peut avoir d'impact positif durable sur le système des retraites… et qui ne peut qu'aboutir, en prime, à la disparition de notre

société.

Sources : INSEE Première Avril 2006 (pour le ratio de dépendance). TEF 2008 (pour l'espérance de vie à la naissance). Commission des comptes de la sécurité sociale, rapport du 15/06/09 (pour les comptes de la CNAV).

**

En complément, quelques mots d'information sur le système de retraites :

Le système de retraite est un système « par répartition » c'est-à-dire que les pensions versées aux retraités sont payées par les personnes en activité, lesquelles versent des cotisations retraites gérées par la sécurité sociale (dans d'autres pays les retraites sont un système de « capitalisation », c'est-à-dire que les retraités reçoivent une pension qui résulte de l'épargne-retraite qu'ils ont constituée pendant leur activité. Cette épargne-retraite est gérée par un fonds de pensions, qui la place sur le marché financier).

Dans un système par répartition, les pensions versées ne sont donc pas fonction des cotisations-retraites qui ont été versées par les bénéficiaires durant leur vie professionnelle : elles dépendent avant tout de la situation financière de la branche retraite de la sécurité sociale au moment où ils deviennent retraités. Autrement dit, si pendant plusieurs années la situation financière du régime de retraite de la sécurité sociale est mauvaise, les retraités peuvent être contraints de percevoir une pension faible alors qu'ils ont versé des cotisations élevées pendant leur vie active.

Le système peut donc être considéré comme peu équitable. Mais le système par capitalisation, qui paraît plus juste a priori, peut se révéler, lui, extrêmement dangereux pour les bénéficiaires, parce qu'il dépend des cours de la bourse : si le fonds de pension a fait de mauvais placements ou si les

cours de la bourse s’effondrent durablement, les fonds de pension peuvent se trouver ruinés et les retraités se voir privés purement et simplement de toute pension. A tout prendre le système de répartition paraît donc plus conforme aux intérêts de la majorité de la population.